L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 MARS 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI, MATIN 3 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Murphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Commune—[illegible]

Feu ! Feu !—Voir l'annonce d'encan de D. B. Murphy & Son.

SPECTACLES.

Samedi, 3 Mars 1877.

ACADÉMIE—Amidi et le soir—Miss Multon, drame.

FINIS REIPUBLICÆ.

Il faut en faire notre deuil ! La République des Etats-Unis—nous entendons la république de Washington et de Jefferson—est morte. On peut prononcer son oraison funèbre. La guerre de sécession lui avait porté un coup terrible, mais l'Union ayant été matériellement rétablie par la force, il dépendait du parti au pouvoir de la restaurer moralement par une politique sage et conciliatrice.

Malheureusement, le parti républicain qui, bien qu'en minorité dans le pays, était entré au pouvoir en 1861 par une fissure de la Constitution, ne songea qu'à exploiter ce pouvoir à son profit et à s'y maintenir le plus longtemps possible.

La reconstruction du Sud fut autant une politique de calcul froid et égoïste qu'une politique de haine et de rancune sectionnelle. En abandonnant onze Etats de l'Union à l'exploitation sans merci de bandes d'aventuriers voleurs, appuyés sur quatre millions d'esclaves émancipés, les chefs républicains savaient qu'ils commettaient un crime politique et social dont on ne trouve d'exemples dans l'histoire qu'à la charge des tyrans les plus barbares et les moins intelligents, mais ils croyaient par là briser, sinon à jamais, du moins pour un terme très long, la puissance politique de la section vaincue.

Leurs calculs ont été trompés. L'excès du mal a produit, plus tôt qu'ils ne l'avaient supposé, une réaction victorieuse dans les Etats opprimés, et les interventions militaires, arbitraires et inconstitutionnelles, n'ont pu empêcher partout la défaite des aventuriers qui s'étaient abattus sur le Sud pour le mettre au pillage.

Quand ils ont vu que le pouvoir allait leur échapper à la suite du scrutin du 7 novembre, les meneurs de la coterie radicale ont organisé la conspiration la plus perfidement ourdie qui ait jamais été imaginée, afin de renverser le résultat de l'élection populaire.

On sait comment la conspiration a réussi.

Hier matin, vendredi, 2 mars 1877, un président du Sénat, qui avait poussé l'oubli de ses devoirs jusqu'à supprimer de son autorité privée, un des certificats de vote présidentiels, a proclamé officiellement, devant une partie des deux Chambres du Congrès, que les candidats de la minorité, Hayes et Wheeler, avaient obtenu la majorité des votes et il les a déclarés élus Président et Vice Président des Etats Unis, pour quatre années à partir du 4 mars 1877.

Ainsi se trouve consommée, avec les formes de la loi, la fraude la plus flagrante, la plus inouie. Ainsi se trouve consacrée l'usurpation la plus éhontée. L'Union toute entière subit le sort qu'elle a permis d'infliger à la Louisiane.

Nous sommes été moins affligés et moins inquiets pour l'avenir, de voir le pouvoir usurpé par un coup de force—car cela eût pu n'être qu'un accident—que de le voir obtenu par une fraude aussi bien organisée que l'a été celle qui place M. Hayes au pouvoir. Car cette fraude n'est pas un accident ; elle est le fruit d'un système qui a pris racines dans les mœurs politiques et elle restera à l'état de système.

Si, au Mexique, la présidence appartient à celui qui est le plus habile à se servir de la force, aux Etats-Unis, la présidence va devenir l'enjeu que gagnera le parti le plus habile à se servir de la fraude.

Jusqu'à 1860, les partis vaincus avaient acquiescé de bonne grâce à la victoire de leurs adversaires. A cette date, une des sections de l'Union a fait appel à la force et après quatre années d'une guerre terrible, elle a succombé et elle a dû subir la loi du vainqueur.

L'année 1877 va voir inaugurer un président élu par la fraude, sans qu'aucune résistance soit tentée contre son autorité. Que conclure de là ? Sinon que les vaincus se réservent de chercher une revanche dans l'emploi des moyens qui ont si bien réussi à leurs adversaires.

L'ère de la souveraineté du peuple américain se termine avec le premier siècle de son existence.

Nous allons entrer dans une période complètement nouvelle, où les principes qui servaient de drapeaux aux partis politiques, feront place aux expédients, où les anciens partis désorganisés se agrégeront pour former des agglomérations hétéroclites qui ne seront que des coalitions d'intérêts, provisoires et éphémères, parce qu'elles ne poursuivront que des objets spéciaux sans cesse changeants.

Il n'y aura plus, à proprement parler, de parti national, et la doctrine du "chacun pour soi" deviendra, au milieu de la démoralisation générale, la règle de conduite des Etats et des individus.

Il se peut que l'administration nouvelle, si elle est prudemment conseillée, réussisse à faire un replâtrage momentané, mais il lui sera impossible de consolider l'édifice constitutionnel ; et, vienne la prochaine élection présidentielle, le replâtrage tombera et laissera apercevoir les lézardes profondes causées par ces terribles démolisseurs des institutions républicaines, la fraude et la vénalité.

Ce qu'un parti a fait avec succès pour obtenir le pouvoir, tous le feront à l'envi et la fraude deviendra l'arme des individualités ambitieuses, jusqu'à ce que l'excès du mal fasse surgir un maître qui se présentera comme un sauveur.

Combien de temps durera la phase transitoire pendant laquelle les Etats-Unis conserveront encore la forme d'un gouvernement républicain ? C'est ce que nous ne saurions préciser, car nous venons d'entrer dans l'inconnu, mais ce qui est certain, c'est que la république continuera à exister de nom, elle a cessé, à partir de ce jour, d'exister de fait et de droit.

Il ne s'agit plus pour les Etats que pour les individus que de trouver un *modus vivendi* avec le gouvernement bâtard et illégitime qui va se trouver installé à Washington, de par l'autorité du Bureau des Retours de la Louisiane et celle du Bureau des Retours National.

LA RECONNAISSANCE DE NICHOLLS ET DE HAMPTON.—Le bill des allocations a passé hier à la Chambre des représentants avec une clause qui interdit l'emploi des forces fédérales dans la Caroline du Sud et la Louisiane pour le soutien des gouvernements d'Etat. Si le bill passe aujourd'hui au Sénat avec cette clause, Chamberlain et Packard peuvent boucler leurs malles et aller rejoindre Ames.

RAPPORT AU SÉNAT SUR LA LOUISIANE.—On trouvera dans nos dépêches le résumé du rapport du comité du Sénat sur la Louisiane. Ce rapport n'est pas du tout satisfaisant pour la cause de Packard, car le comité considère la suppression des votes comme aussi attentoire au droit de suffrage que l'intimidation, et il dit que les preuves ne sont pas suffisantes pour établir toutes les accusations d'intimidation.

Ne remettez pas au lendemain
Ce qui peut se faire le jour même.
Le temps passe rapidement
Ainsi que dit le tirage.
Du grand tirage extra
De la Loterie de la Louisiane.

La Situation en Louisiane.

La dépêche suivante reçue hier soir rétablit la vérité difficile à discerner au milieu des dépêches à sensation contradictoires publiées depuis deux jours.

Washington, D. C., 2 mars.
Quartier général de l'armée, Washington, 2 mars 1877, [illegible] P. M.
Au général C. C. Augur, commandant le département de la Nouvelle-Orléans :

La dépêche suivante a été envoyée au gouverneur Packard et vous est adressée pour votre information et votre gouverne.
W. T. SHERMAN, général.

Hôtel de l'Exécutif, Washington, 1er mars 1877. Au gouverneur S. B. Packard, à la Nouvelle-Orléans, Lne :

En réponse à votre dépêche de cette date, le Président me charge de vous dire qu'il considère de son devoir de vous déclarer franchement qu'il ne croit pas que l'opinion publique soutiendra plus longtemps le maintien d'un gouvernement d'Etat en Louisiane par l'emploi des forces militaires et qu'il doit se soumettre (concur) à ce sentiment manifeste.

Les troupes protégeront, dorénavant comme dans le passé, les existences et les propriétés contre la violence de la populace, quand les autorités d'Etat manqueront de le faire, mais, pendant les derniers jours de son existence officielle, elles ne seront pas employées pour établir ni pour renverser aucun des prétendants au contrôle [illegible]

C. C. SNIFFEN,
secrétaire.

Pour bien comprendre la portée de cette réponse, il est utile de la rapprocher de la dépêche adressée par Packard au Président ; en voici les termes d'après le *Republican* :

Je requiers très respectueusement mais instamment d'être informé si vous avez en vue des changements dans les ordres précédemment donnés au général commandant les troupes des Etats-Unis dans cet Etat, afin que je puisse prendre les mesures que les circonstances et mon devoir comme chef exécutif de l'Etat me paraîtront exiger.

M. Packard n'a pas dû être satisfait de la réponse du président, car il n'en a communiqué que trois lignes à son journal "les troupes protégeront, etc". On remarquera que le président a fait répondre par un secrétaire inconnu M. Sniffen, ce qui ôte toute portée au terme "gouverneur" contenu dans la dépêche. Les termes et l'esprit de cette réponse modifient essentiellement le sens des instructions du général Augur.

Les troupes ne doivent plus être employées à maintenir le *statu quo* ni à protéger M. Packard et son semblant de gouvernement ; elles doivent simplement protéger les existences et les propriétés contre les violences de la populace, si les autorités d'Etat ne peuvent les protéger.

Nous concluons de là que les troupes doivent rester neutres entre les deux prétendants et qu'elles ne peuvent intervenir pour entraver l'action du pouvoir judiciaire contre ceux qui usurpent des fonctions ou qui occupent indument une bâtisse publique de l'Etat.

Le devoir du grand juri est tout tracé et nous apprenons que l'avocat-général et le juge de la Cour Criminelle Supérieure n'hésiteront pas à prendre des mesures pour mettre fin à la factieuse et scandaleuse occupation de la Maison d'Etat par une bande d'hommes armés dépourvus de toute autorité légale.

C'est là le procédé le plus simple et le plus prompt d'en finir avec la farce de l'usurpation et les moyens matériels ne manqueront pas au shérif pour exécuter les ordres de la Cour et mettre à la raison les récalcitrants.

Il nous paraît important que l'absurde dualisme gouvernemental qui existait de par la théorie inacceptable du *statu quo* cesse immédiatement de façon à ce que, le nouveau président ne trouve plus qu'un seul gouvernement existant en Louisiane.

L'élection de M. Hayes appréciée par le Secrétaire d'Etat.

Nous trouvons dans un journal les extraits suivants d'une lettre adressée dernièrement par M. Hamilton Fish, Secrétaire d'Etat actuel, au général John A. Dix. Il n'y a pas de commentaires, si sévères qu'ils soient, qui vaillent une pareille appréciation venant d'une telle source.

Dans le péril qui menace maintenant le pays, dans la terrible anxiété où sont tous les intérêts matériels du pays, au milieu des appels venant de tous les points demandant assistance et la tranquillité et qu'on apaise l'esprit démoniaque de violence des partis et qu'on rende au travail la facilité de trouver un emploi rémunérateur, et en l'absence de tout autre mode pratique meilleur d'échapper aux difficultés actuelles, je suis forcé, et je regrette en cela d'être obligé de différer avec vous, d'accepter et d'accueillir avec faveur et espoir le bill proposé.

J'espère et je crois que la commission proposée fera un rapport loyal, et sans esprit de parti, sur les votes et le droit.

S'il en est autrement, que ce sort contre nous plutôt que pour nous. Nous pouvons supporter d'être battus, mais nous ne pouvons supporter de gagner le pouvoir avec le soupçon d'avoir commis un tort ou de nous assurer la présidence avec un titre qui pourrait être sérieusement mis en question.

Si fortement que je puisse regretter de voir le pouvoir du gouvernement confié pour quatre ans au parti démocrate, je préférerai, *si un parti doit réussir avec un soupçon de tort ou de fraude* dans sa manière d'acquérir le pouvoir, que ce soit le parti auquel je suis opposé, plutôt que celui que je soutiens.

Si l'un ou l'autre des candidats doit être mis au pouvoir avec un doute raisonnable, bien fondé sur son droit, sa position ne sera pas enviable, et les jours de la suprématie de son parti se borneront à la durée de son occupation de la position qu'il aura ainsi acquise.

Ainsi, soit-il !

—Nous remercions le Dr James Burns de l'envoi qu'il nous a fait d'une pétition du Collège agricole et industriel de la Louisiane, contre le transfert proposé et d'un exemplaire du rapport des administrateurs de l'Hôpital de Charité.

—Nous avons reçu le rapport annuel des administrateurs de l'Institution des Sourds-Muets, de Bâton-Rouge.

Nous remercions la compagnie Louisiana Hose de son aimable invitation au banquet du 4 mars.

UNE IDYLLE DE VERRE BLEU.

La manie des verres bleus est arrivée à son apogée dans la triste histoire d'un homme de la Nouvelle-Orléans. Il alla chez un opticien et acheta une paire de lunettes bleues. Il entra chez un marchand de chapeaux et ordonna de mettre une petite pièce ronde de verre bleu sur le haut de son chapeau à la place du petit ventilateur de fer blanc ordinaire. Ensuite il mangea à son dîner du poisson frit dans un restaurant ayant une lucarne bleue, trempa ses doigts dans un bassin de verre bleu, et but en se servant d'un gobelet ayant un fond bleu.

Après cela il alla chez lui dans un char bleu et il était devenu si entièrement bleu que lorsqu'il entra dans sa maison il ne voulut pas embrasser sa femme parce qu'elle n'avait pas des yeux bleus. Il s'assit ensuite dans un fauteuil bleu pour lire les lois bleues du Connecticut et éprouva bientôt une telle envie de bleu qu'il but de l'encre bleue et écrivit son testament en recommandant à sa femme de le faire enterrer dans un cercueil de verre bleu. Après quoi, il se fit sauter la cervelle.

La morale contenue dans ce qui précède est que l'homme qui refuse de faire fortune, quand la fortune est à sa portée au moyen du prochain tirage de la Loterie de la Louisiane, ment à la confiance que l'humanité a placée en lui.

Le tirage a lieu mardi prochain. Les billets sont de dix piastres et le gros lot de $50,000. La chance doucement est là qui s'offre à vous. Ne la laissez pas échapper.

Deux centièmes
Deux mille
[illegible]

PROCLAMATION
—DU—
Gouverneur de la Louisiane.

Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 2 mars 1877.

Au Peuple de la Louisiane :

Je vous félicite de votre conduite et de votre respect de l'ordre et de la légalité pendant les mois d'anxiété et d'épreuve que vous venez de traverser.

L'histoire de cette période, en ce qui vous concerne, atteste l'exercice constant des vertus civiques les plus élevées.

La situation de vos affaires, en ce moment, demande plus que jamais la plus grande fermeté alliée à la modération et au dévouement aux principes.

Nous avons maintenant l'assurance que notre Etat est sur le point de reprendre sa position légitime dans l'Union des Etats et le contrôle de ses propres affaires.

Vous devez, en conséquence, continuer à maintenir la paix publique, vous abstenir de toute violence, et laisser à ceux qui ont charge de gouverner leurs responsabilités d'exécuter les lois.

Dans l'histoire future de notre Etat, [illegible] les distinctions de couleur et de race devant la loi sont et resteront abolies.

Accordons loyalement à chaque citoyen, sans aucune distinction, la mesure complète de ses droits et un titre égal aux bienfaits et à la protection de la loi, afin que tous, sous la bénédiction de Dieu, puissent contribuer à assurer une ère de bons sentiments, de paix et de prospérité.

En conséquence, moi, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, lance cette proclamation, pour recommander à toute personne le maintien de la paix, l'obéissance à la loi et le respect des droits de toutes les personnes, et je recommande d'entretenir de bons sentiments et l'esprit d'harmonie entre toutes les classes.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

UNE DÉPÊCHE DE L'HONORABLE GIBSON.—La dépêche suivante a été reçue hier de l'honorable représentant du premier district congressionnel :

Washington, 2 mars.—J'ai eu une entrevue avec le Président hier et une aujourd'hui. L'ordre a été lancé de retirer immédiatement les troupes.

Nous n'avons fait aucun marché pour les sénateurs des Etats-Unis, et notre Etat est libre de faire son choix quand le moment sera venu.

R. L. GIBSON.

Malgré cette assurance, aucun ordre n'était arrivé hier pour le retrait des troupes, mais des préparatifs avaient été faits en prévision de l'arrivée de cet ordre.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Miss Charlotte Thompson a pris son bénéfice hier soir, et un public nombreux s'était porté à l'Académie pour applaudir l'artiste dans "Miss Multon" et pour lui donner un nouveau témoignage de ses sympathies. La bénéficiaire a fait preuve de son talent ordinaire et a reçu une véritable ovation. "Miss Multon" sera encore représentée aujourd'hui en matinée.

Les habitués de l'Académie sont très désireux d'entendre Miss Thompson dans "Jane Eyre". Cette pièce terminerait admirablement son engagement dimanche soir. Qu'en pense M. Bidwell ?

Les pommes d'or
Sont nombreuses sur l'arbre
De la Loterie
Veuillez
Au prochain tirage extra
Alors que $50,000
seront gagnés
Moyennant
La bagatelle
De dix dollars

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Hôtel St-Louis.

Décidément, maître Packard veut soutenir un siège à l'Hôtel St-Louis. Il réduit tout au sauve et à Fonsecurité. Bientôt il n'y aura que plus de rapports entre l'hôtel et la ville qu'il n'y en a entre un port de mer et un lazaret. Des guichets par lesquels on communique, voilà tout. Hier matin, les portiers de la Maison d'Etat ont reçu ordre de ne plus laisser entrer de reporters. Le chef de police, Lowell, fait quelques ordres est un représentant des inspections desquels par le chef Beyma, de la police métropolitaine, de n'offrir aucune facilité d'information aux reporters du journal le *Republican*. Des barricades additionnelles ont été élevées dans l'intérieur de l'Hôtel, et l'on y a fait entrer une masse de provisions.

Un commissaire des Etats-Unis suspendu de ses fonctions.

Le fameux commissaire des Etats-Unis Shannon a été, par ordre du juge Billings, suspendu de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre. Le cause de la suspension [illegible] un ordre de détention délivré par le commissaire contre un navire pour une simple réclamation de gages s'élevant à quatre piastres. Le juge Billings ayant trouvé cette mesure exorbitante, l'a annulée et a sévi contre le commissaire en le privant pendant de l'exercice de ses fonctions judiciaires.

Déménagement et barricades.

Jeudi soir, Mr Henry Segar, ciselier, rue de Chartres No 131, a reçu ordre de déménager son ciselerie, attendu que la place doit être barricadée. M. Segar a refusé d'y obtempérer en disant qu'ayant payé son loyer, il ne peut être forcé de quitter le local qu'il occupe qu'après un avertissement préalable d'au moins une quinzaine de jours. "On ne déménage pas à la minute, a-t-il dit, des canaris, des fauvettes, des grands-ducs, des cardinaux, des papes points". Le capitaine de la police Packard lui a fait observer que tous les autres locataires du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Louis avaient reçu la même notification, particulièrement ceux qui occupent des emplacements donnant sur la rue de Chartres, et qu'ils auraient à déguerpir en même temps que lui. L'ciselier a protesté et a dit qu'il ne sortirait pas. M. Segar a raison de ne pas déménager, car il est à peu près certain que les barricades seront inutiles et que le premier qui partira sera M. Packard.

L'union des contribuables.

Dans une assemblée du conseil central des contribuables, tenue mercredi soir, on s'est occupé du bill des waterworks qui est devant la Législature. Le plan n'a pas été goûté, loin de là, il a été dénoncé, au contraire, comme oppressif et arbitraire dans ses clauses et comme injustifiable en créant une compagnie. On a dit que cette compagnie serait un monopole qui serait, sans doute, fort onéreux pour les habitants de la Ville Orléans.

Weldon.

Comme il a fallu prendre des soins tout particuliers pour la garde de la maison d'Etat qu'on suppose devoir être attaquée prochainement, on s'est demandé ce qu'est devenu Weldon. De Weldon, a-dit quelqu'un ? Ne vous en inquiétez pas. Il a fait ce qu'on attendait de lui et on l'a renvoyé. Cherchez et vous ne le trouverez plus.—Un autre quelqu'un dit que Weldon a laissé après lui une caution de $500, signée par le caissier de la banque d'Epargnes des citoyens.

Compagnie de pompe à vapeur de Brooklyn No [illegible].

Cette compagnie doit baptiser sa pompe à vapeur dimanche, 4 mars, dans un engin à 2 heures du matin, cinquième district. Nous remercions la compagnie de nous avoir adressé une invitation pour assister à la cérémonie et à la réception à l'hospitalité de la marraine Miss MAMIE WOOD, à l'hôtel St-James.

Arrestations.

Vise et Jennie Washington, [illegible] été arrêtés hier, pour [illegible] paix, au coin des rues Rampart et [illegible]. Martin Loyan et Rose [illegible] [illegible]

Cadavre trouvé.

Un cadavre a été trouvé hier [illegible] [illegible]

FRANCE.—L'ÉLECTION D'AVIGNON.—Paris, 28 février—Hier a eu lieu dans l'arrondissement d'Avignon le second tour de scrutin pour la nomination d'un député en remplacement de M. du Demaine, dont l'élection avait été annulée. M. Poujade, le candidat républicain radical a été élu par 9,761 voix contre 9,000 données à M. du Demaine.

NOMINATIONS.—Le gouverneur Nicholls a fait les nominations suivantes que le Sénat a confirmées :

U. G. Dehe, percepteur de taxes de la paroisse Concordia.

Wm H. G. Payne, [illegible] de la paroisse Carroll.

A. W. Crandell, percepteur de taxes de la paroisse Madison.

C. C. Nash, percepteur de taxes de la paroisse Grant.

R. F. Berry, constable du 5ème ward de la paroisse Ouachita en remplacement de J. A. Mitchell [illegible].

Tobias Purcell, notaire public de la paroisse Ouachita.

J. W. Pitts, arpenteur de la paroisse De Soto.

DEUX DÉPARTS PAR JOUR.—Le chemin de fer de Jackson reprend son service de doubles trains quotidiens pour voyageurs, dimanche prochain, 4 du courant. [illegible] par cette voie partiront à 7 heures du matin et à 5 heures 30 minutes du soir et arriveront à 6 heures du matin et à 11 heures 20 minutes du matin. Les trains [illegible] de la Nouvelle-Orléans à 7 heures du soir et arriveront à 9 heures 30 minutes du matin, tous les jours.

Personne ne sera plus heureux
Que celui
Qui obtiendra
Un ticket de dix dollars
Au prochain grand tirage
De la
Loterie de la Louisiane
Et qui gagnera
Le Gros lot
de $50,000.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 2 mars 1877.

A midi précis, Mr Wiltz vient occuper le fauteuil de président et ordonne au secrétaire de lire la proclamation du gouverneur Nicholls qui convoque une session extraordinaire de la Législature.

En vertu de cette proclamation, dit Mr Wiltz, j'appelle le Sénat à l'ordre.

Dix-neuf membres sont présents.

Une résolution [illegible] les officiers de la dernière session est adoptée.

Un comité composé de MM. White, Wheeler et Robertson est chargé d'informer le gouverneur que le Sénat est organisé.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle, M. Wiltz est au fauteuil. Dix-neuf membres sont présents.

A la demande de M. Breaux, le bill No 77 du Sénat, qui change les limites [illegible] la paroisse Pointe Coupée est appelé et adopté.

Le Sénat siège à huis clos, puis s'ajourne à demain, samedi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie, par l'orateur Bush, qui déclare du quorum [illegible] quatre membres ayant répondu à l'appel.

Mr Kidd, de Jackson, présente une résolution à l'effet que l'organisation de la Chambre pour la session régulière soit maintenue pendant la session extraordinaire. La résolution est adoptée et l'Orateur déclare que l'organisation de la Chambre est complétée.

Sur motion de Mr Young, de Claiborne, l'Orateur fait savoir au Sénat que la Chambre est organisée et prête.

Un comité composé de MM. Voorhies, d'Orléans, Kidd, de Jackson, et Young, de Claiborne, est nommé pour annoncer au gouverneur que l'assemblée générale est organisée.

Mr Allard, d'Orléans, fait la motion d'adopter les règlements de la session régulière.—Il en est fait ainsi.

Une pétition du collège agricole et industriel de l'Etat de la Louisiane, est référée au comité sur les institutions publiques.

Le comité judiciaire présente un rapport défavorable quant au bill No 166 de la Chambre et quant au bill [illegible] devant les comités.

Le même comité, présente un rapport favorable, avec quelques amendements, quant au bill définissant les devoirs du rapporteur de la Cour Suprême de l'Etat.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les sénateurs entrent en ce moment dans la salle pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

Les nominations suivantes sont faites : R. L. Gibson, d'Orléans ; B. F. Jonas, d'Orléans ; E. W. Robertson, de St-Landry ; W. E. Egan, de Caddo ; Herron, de l'Est Bâton-Rouge.

Le vote est comme suit :

	Sénat.	Chambre.	Total
Gibson	2	12	14
Jonas	1	23	24
Robertson	7	3	10
Egan	10	19	29
Herron	—	6	6

Pas d'élection. Les sénateurs se retirent et la Chambre reprend ses travaux réguliers.

Mr Voorhies, d'Orléans, présente une pétition en faveur des Sœurs de la Merci. [illegible]

Avis est donné des bills suivants : Par Mr Barry, d'Orléans, un bill pour [illegible] dans les limites de l'Etat.

Par Mr Delavigne, d'Orléans, un bill relativement à la disposition des oyster [illegible] immondices dans la paroisse d'Orléans.

La deux fois, en vertu d'une suspension des règlements et référé au comité sur la [illegible] publique et la quarantaine.

Par M. Self, de Sabine, un bill pour incorporer la ville de Many dans la paroisse Sabine.

La deux fois en vertu d'une suspension des règlements et référé au comité sur les corporations.

Par Mr Bowden, de Franklin, un bill pour abolir la place de recorder dans les paroisses rurales, [illegible]

Sur la suggestion de l'Orateur de la Chambre, le comité [illegible] à nommer autant d'assistants qu'il le jugera nécessaire.

Le bill prohibant la vente de graines de coton pendant la nuit est appelé [illegible]

Mr Delavigne, d'Orléans, obtient l'autorisation de retirer le bill No 185 de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors au lendemain, à midi.

LE SUCCÈS EST L'ÉPREUVE DU MÉRITE.

La bataille de la vie est une contestation qui ne peut être conduite avec succès que par l'exercice d'une vigilance énergique, d'un esprit hardi d'entreprise et par une prompte perception des avantages de la fortune, tout cela réuni à une intelligence courageuse et vive pour saisir les occasions et les faire tourner à bien. La vieille théorie que les hommes gagnés et honneurs dépendent du destin, théorie dont le bon sens [illegible] outre, par les immenses fortunes que possèdent quelques-uns des patrons de la finance américaine.

L'histoire de notre temps, exemples de ces exemples que tout le monde connaît comme des choses familières et qui, de plus, sont à la portée de tout le monde qui a la volonté d'essayer d'en faire autant. En conséquence, [illegible] plus longtemps sur l'évidence, il vaut mieux rappeler au public le fait que le prochain tirage de la loterie de la Louisiane aura lieu mardi [illegible] les tickets vont [illegible] [illegible] un lot de $50,000 ; [illegible]

—Le [illegible]

INTÉRIEUR POLITIQUE EN FRANCE.—Nous lisons dans la *Patrie* du 16 février : [illegible]

—Les ennemis de la France [illegible]

[illegible]

A l'escadille qui est volé pas [illegible]
Mieux vaut une main tendue
Qu'un coup d'œil.
Achetez donc
Un billet
De $10
Dans le tirage extra
de la
Loterie de la Louisiane ?
Achetez au bureau.

BAL DONNÉ A L'OPÉRA AU BÉNÉFICE DES OUVRIERS DE LYON.—Une dépêche de Paris du 27 février annonçait le bal donné à l'Opéra de Paris, [illegible] de Magenta [illegible] des ouvriers de Lyon, [illegible] recette de $60,000, [illegible]

Voici la lettre que M. Mahon a adressée à Mme la maréchale de Mac-Mahon qui lui avait fait l'accueil le plus sympathique et avait [illegible] le plus empressé :

"A Madame la Maréchale, Duchesse de Magenta.
"Paris, 6 février 1877.

"Madame,
[illegible]

"Lyon est presque ma ville [illegible]

[illegible]

SAUVETAGE D'UN ÉQUIPAGE FRANÇAIS.—On écrit de Philadelphie [illegible]

[illegible]

Le capitaine française M. Got [illegible]

[illegible]

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Mme Marie Sasse vient de débuter à la Scala de Milan dans *Lucrezia Borgia* [illegible]

[illegible]

—La *Gazette d'Augsbourg* a reçu de Buenos, à la date du 5 février, une dépêche annonçant que le banquier Brahm, [illegible] du consul d'Allemagne à Genève, [illegible] a été arrêté à Liverpool.

[illegible]

El Jueves, 8 de marzo, á las ocho de la mañana se celebrarán en la Iglesia Catedral, un servicio fúnebre por el reposo del alma del Vice-Presidente de la República Cubana, FRANCISCO VICENTE AGUILERA.

Suplico la asistencia de los Cubanos.
1er marzo—2t Dr. J. DE ZAYAS

U. MARINONI
60 - - - Vieille-Levée - - - 60
[illegible]

פסח
PASSOVER.
[illegible]
F. HOLLANDER.

CH.S. E. KELLS
ET
M. VIET,
[illegible]
Faïence, Porcelaine, Verrerie,
ARTICLES DE MÉNAGE.
[illegible]
J. B. VIET ET S. VIET.

GUERLAIN,
PARFUMEUR.
Paris 15 rue de la Paix. Paris.

PROCTOR & GAMBLE,
A Cincinnati, Ohio,
FABRICANTS DE
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS,
[illegible]

POUR BORDEAUX.
[illegible]

ASSURANCE MARITIME.
Orient Mutual Insurance Co.
—DE—
New York.
[illegible]

Aux Planteurs Sucriers.
[illegible]

HÉBERT & CIE.,
Les Filles de Monte-Cristo,
Par CHARLES HERVEY.
Prix: $2 50.

Dr. A. POINCY,
De la Faculté de Médecine de Paris,
207 RUE ROYALE.
[illegible]

Cuisinière.
[illegible]

Chienne perdue.
[illegible]

Licences de 1877—Dernier Avis.
[illegible]

GUILLOM & CASTELLANOS,
AVOCATS.
[illegible]

A vendre,
500 tonneaux,
[illegible]
LEHMAN, ABRAHAM & CO.

[illegible]

Avis de Société.
[illegible]

L. GIROT.
Modiste Fashionable.
[illegible]

Allez voir tous les Matins
La Célèbre Mme Bénoit,
DOCTEUR-DENTISTE
[illegible]

H. A. PEYROUX
[illegible]

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville Vve MAIGNAN. Nlle-Orléans.

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL
F·S
DUBOUCHET FRÈRES BORDEAUX
[illegible]
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 42 Decatur St.
[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
[illegible]

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
67 rue Decatur - - - - - - Nouvelle-Orléans,
SEULS AGENTS DU
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

LEA & PERRINS'
CELEBRATED
WORCESTERSHIRE SAUCE
[illegible]
Lea & Perrins
JOHN DUNCAN'S SONS,
NEW YORK.

COCOS.
[illegible]

Brasserie à Vapeur.
[illegible]

On demande
[illegible]

NOUVEL ARRANGEMENT,
1877.
[illegible]
CAMPBELL, FERGUSON & CO.

ATTENTION !
M. ANDRIEU - - - 169 Poydras
[illegible]

J. VERGNOLE,
IMPORTATEUR DE
VINS, COGNACS, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.
[illegible]

BITTER DES ARABES
[illegible]

Fabrique à vapeur de Chocolat à vis.
P. PAVIA.
[illegible]

Maladies Chroniques.
[illegible]

L'Union Française.
[illegible]

LES PIANOS PLEYEL
[illegible]
PLEYEL, WOLFF & CO.,
A PARIS.
[illegible]
LOUIS GRUNEWALD,
[illegible]

LE Dr. F. FORMENTO
[illegible]

Au Public.
[illegible]

RICHARD FROTSCHER,
MARCHAND DE GRAINES,
[illegible]

PHARMACIE DUCONGE
A. CARROUCHE,
Produits Pharmaceutiques français
[illegible]
Sylphium Cyrenaicum,
[illegible]

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
[illegible]

INSTITUTIONS.
[illegible]
LEVI DOLBEAR, Président.

INSTITUTION D'AQUIN.
[illegible]

Institution de Mlle Defrance,
[illegible]

A. DABEZIES,
Vétérinaire et Maréchal Ferrant.
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]